

Magny les Hameaux, le 31 janvier 2017



COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU


CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017

L'An deux mille dix-sept, le Lundi 30 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2016.
- **A INSTAURE** un régime indemnitaire tenant compte de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versées selon les modalités fixées ci-avant,
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des parts du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-avant,
- **ET A INSCRIT** au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.
- **A DECIDE** de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures scolaires et matériel pour les activités manuelles avec la Caisse des Ecoles,
- **ET A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune en tant que coordonnateur du groupement et lui permettant de signer les marchés ou accords-cadres au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment à usage agricole sur la parcelle cadastrée section AW n°13.
- **A DECIDE**
 - d'approuver le projet;
 - d'adopter le plan de financement,
 - de solliciter une subvention auprès du Fonds européen Leader,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux de du Centre de Loisirs Henri Dès,
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché suivant un marché à procédure adaptée,
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation et à l'exécution du marché (y compris les avenants), après avis de la Commission Ad'hoc,
- **A DEMANDE** à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier, d'un montant maximum de 201 633,50 € et plafonnée à 50% du montant restant à charge de la commune pour la réalisation de travaux de réhabilitation des façades vitrées et le remplacement du système de ventilation du Centre de loisirs Henri Dès,
- **ET A APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération :
Montant de l'opération (TTC) : 403 267 €
Fonds de concours sollicité : 201 633,50 €
Coût restant à charge de la Commune (TTC) : 201 633,50 €
- **A PRIS ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable du SIRYAE pour l'année 2015 porté à sa connaissance,
- **ET A DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public pour information.
- **A PRIS ACTE** du rapport annuel du délégataire relatif au service de l'eau potable du SIRYAE pour l'année 2015 porté à sa connaissance,
- **ET A DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public pour information.
- **A PRIS ACTE** du rapport annuel 2015 de l'Agence Régional de Santé (ARS) relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'année 2015 porté à sa connaissance,
- **ET A DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public pour information.



 Le Maire
 Bertrand HOUILLON

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.